

**COMMUNE  
DE  
WINGERSHEIM**

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de SAVERNE  
Canton de BOUXWILLER

Date de convocation : 25 mars 2015

**Extrait des délibérations du  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 31 mars 2015**

Sous la Présidence de Bernard FREUND, Maire  
Elus : 15 - En fonction : 15 - Présents : 12

Présents : SPITZER François – KOESSLER Michèle - ECKART Jean-Luc - BREZE Catherine –FRITSCH Christelle  
- GANTZER Pierre – LAPP Sébastien - MEYER Isabelle - REMOND Xavier - UGE Brigitte - WOLFF  
Jennifer

Absents excusés : BURGER Sylvie - FUCHS Albert – FUCHS Didier

**DCM 7-2015**

7 – Finances locales

7.1 – Décisions budgétaires

**Approbation du Compte Administratif PRINCIPAL 2014**

Le Conseil Municipal, considérant que les écritures comptables sont conformes aux pièces justificatives présentées :

- **APPROUVE** le compte administratif **PRINCIPAL** de l'exercice 2014 présenté par le Maire et arrêté comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses : 575.192,75 €  
Recettes : 923.530,16 €  
Excédent : 348.337,41 €

Section d'investissement

Dépenses : 1 529.366,96 €  
Recettes : 1 065.180,62 €  
Déficit : 464.186,34 €

**RÉSULTAT GLOBAL de l'exercice (déficit) : 115.848,93 €**

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2014 comme suit :
  - Affectation en réserves à l'article 1068 : 348.337,41 €
- **DÉCIDE** d'affecter la somme de 464.186,34 € à l'article 001. (1 abstention)

**DCM 8-2015**

7 – Finances locales

7.1 - Décisions budgétaires

**Approbation du Compte Administratif 2014 du Lotissement d'Activités « Les Saules »**

Le Conseil Municipal, considérant que les écritures comptables sont conformes aux pièces justificatives présentées :

- **APPROUVE** le compte administratif du **Lotissement d'Activités « Les Saules »** - exercice 2014 - présenté par le Maire et arrêté comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses : 0,00 €  
Recettes : 70.454,60 €  
Excédent : 70.454,60 €

Section d'investissement

Dépenses : 295.516,30 €  
Recettes : 0,00 €  
Déficit : - 295.516,30 €

**RÉSULTAT GLOBAL de l'exercice (déficit) : - 225.061,70 €**

- **DÉCIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement soit la somme de 70.454,60 € à l'article 002 – excédent de fonctionnement reporté
- **DÉCIDE** de reporter le solde déficitaire de la section investissement à l'article 001 « Déficit d'investissement reporté » du budget 2014 soit la somme de 295.516,30 €. (1 abstention)

**DCM 9-2015**

7 – Finances locales

7.1 - Décisions budgétaires

**Approbation du Compte Administratif 2014 du Lotissement d'Habitation « Les Houblonnières »**

Le Conseil Municipal, considérant que les écritures comptables sont conformes aux pièces justificatives présentées :

- **APPROUVE** le compte administratif du **Lotissement d'Habitation « Les Houblonnières »** - exercice 2014 - présenté par le Maire et arrêté comme suit :

<u>Section de fonctionnement</u>		<u>Section d'investissement</u>	
Dépenses :	25.414,35 €	Dépenses :	0,00 €
Recettes :	0,00 €	Recettes :	800.000 €
<b>Déficit :</b>	<b>25.414,35 €</b>	<b>Excédent :</b>	<b>800.000,00 €</b>

**RÉSULTAT GLOBAL de l'exercice (excédent) : 774.585,65 €**

- **DÉCIDE** d'affecter le déficit de fonctionnement en report à nouveau sur l'exercice 2015.

*(1 abstention)*

**DCM 10-2015**

7 – Finances locales

7.1 - Décisions budgétaires

### **Approbation des comptes de gestion 2014 du Trésorier Municipal**

Le Conseil Municipal,

- **CONSTATE** la parfaite concordance des comptes de gestion
  - Principal
  - Lotissement d'Activités « Les Saules »
  - Lotissement d'Habitation « Les Houblonnières »
- **DÉCLARE** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2014 par le Trésorier de HOCHFELDEN n'appellent ni observation, ni réserve de sa part. *(adopté à l'unanimité)*

**DCM 11-2015**

7 – Finances locales

7.2 - Fiscalité

### **Vote des taux d'imposition**

Le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE de fixer les taux d'imposition des taxes pour l'exercice 2015 comme suit :**

* Taxe d'Habitation	<b>14,00</b>
* Foncier Bâti	<b>8,62</b>
* Foncier non Bâti	<b>37,24</b>
* CFE	<b>17,61</b>

*(adopté à l'unanimité)*

**DCM 12-2015**

7 – Finances locales

7.1 – Décisions budgétaires

### **Adoption du Budget Primitif PRINCIPAL 2015**

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté chapitre par chapitre et article par article et avoir consigné le résultat de ses votes au tableau à soumettre à M. le Sous-Préfet :

- **ARRÊTE**, pour 2015, le Budget Primitif Principal comme suit :

<u>Section de fonctionnement</u>		<u>Section d'investissement</u>	
Dépenses :	<b>689.977 €</b>	Dépenses :	<b>854.863 €</b>
Recettes :	<b>689.977 €</b>	Recettes :	<b>854.863 €</b>

*(adopté à l'unanimité)*

**DCM 13-2015**

7 – Finances locales

7.1 - Décisions budgétaires

### **Adoption du Budget annexe du Lotissement d'Activités « Les Saules » 2015**

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté chapitre par chapitre et article par article et avoir consigné le résultat de ses votes au tableau à soumettre à M. le Sous-Préfet :

- **ARRÊTE**, pour 2015, le Budget annexe du Lotissement d'Activités « Les Saules » comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses : **312.343 €**  
 Recettes : **312.343 €**

Section d'investissement

Dépenses : **295.517 €**  
 Recettes : **295.517 €**

*(adopté à l'unanimité)***DCM 14-2015****7 – Finances locales****7.1 - Décisions budgétaires****Adoption du Budget annexe du Lotissement d'Habitation « Les Houblonnières » 2015**

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté chapitre par chapitre et article par article et avoir consigné le résultat de ses votes au tableau à soumettre à M. le Sous-Préfet :

- **ARRÊTE**, pour 2015, le Budget annexe du Lotissement d'Habitation « Les Houblonnières » comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses : **1 142.894 €**  
 Recettes : **1 142.894 €**

Section d'investissement

Dépenses : **800.000 €**  
 Recettes : **800.000 €**

*(adopté à l'unanimité)***DCM 15-2015****7 – Finances locales****7.1 – Décisions budgétaires****Lotissement « Les Houblonnières » - intégration terrain inventaire**

Le Maire explique que les terrains vendus par la Commune doivent figurer à l'inventaire. Pour régulariser la situation comptable du terrain d'assise du Lotissement d'Habitation « Les Houblonnières », répertorié à l'inventaire du Budget Principal de la Commune, il y lieu d'une part de fixer la valeur du bien et d'autre part de prévoir des crédits pour les opérations d'ordres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ÉVALUE** le terrain T43 – Baumgartenfeld - anciennement cadastré Section 33 n° 22 – d'une superficie de 108 ,70 ares à un montant de **271.750 €** soit 2.500 €/l'are
- **NOTE** que les crédits correspondant sont à porter au budget primitif 2015 :

Budget Principal :

➤ Recettes d'investissement – compte 024 : **271 750 €**

Budget annexe Lotissement d'Habitation « Les Houblonnières » :

➤ Dépenses de fonctionnement – compte 6015 : **271 750 €**

- **CHARGE** le Maire de procéder aux opérations d'ordres. *(adopté à l'unanimité)*

**DCM 16-2015****3 – Domaine et patrimoine****3.2 – Aliénations****Lotissement « Les Houblonnières » - ventes de terrain**

Le Conseil Municipal,

**VU** l'arrêté n° PA06753914E0001 en date du 26 août 2014 autorisant le Lotissement d'Habitation « Les Houblonnières ;

**VU** l'autorisation de vente des lots en date du 30 mars 2015 ;

**VU** la délibération n° 73-2014 en date du 19 novembre 2014 fixant les prix de vente des terrains :

- **DÉCIDE** de vendre un terrain à bâtir aux personnes suivantes :

Lot 1 avec 5,58 ares à FELDEN Pascal 4 rue de la Fontaine 67170 WINGERSHEIM

Lot 9 avec 5.00 ares à FREUND Delphine 8 rue de la Division Leclerc 67170 WINGERSHEIM

Lot 10 avec 4.99 ares à FREUND Bernard 8 rue de la Division Leclerc 67170 WINGERSHEIM

Lot 14 avec 6.04 ares à FUCHS Didier 5 rue des Pommes 67170 WINGERSHEIM

- **AUTORISE** le Maire et son 1<sup>er</sup> Adjoint, M. SPITZER François, à signer les actes de cession pour le compte de la Commune de WINGERSHEIM
- **CHARGE** Me SALAVERT Albert, Notaire à BRUMATH, de la rédaction des actes de vente.

## 5 – Institutions et vie politique

## 5.5 – Délégations de signature

**Délégation de signature pour permis de construire**

Le Maire expose que l'article L422-7 du Code de l'Urbanisme précise que :

*« Si le Maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le Conseil Municipal de la Commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision ».*

Le Conseil, après en avoir délibéré :

**VU** l'article L422-7 du Code de l'Urbanisme ;

**VU** les projets de construction ;

**Considérant** qu'aux termes de l'article susvisé, un membre du Conseil doit être désigné pour la signature des documents d'urbanisme :

- **DONNE POUVOIR** au 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, M. SPITZER François, pour signer tout document d'urbanisme concernant le Maire et ses proches. *(adopté à l'unanimité)*

## DCM 18-2015

## 1 – Commande publique

## 1.1 – Marchés publics

**Lotissement d'Habitation « Les Houblonnières » - installation du réseau câblé**

Le Conseil Municipal,

**VU** l'arrêté n° PA06753914E0001 en date du 26 août 2014 autorisant le Lotissement d'habitations « Les Houblonnières » ;

**Considérant** la desserte générale de la Commune par l'opérateur NUMERICABLE depuis 2005 ;

**Considérant** qu'il y aurait lieu d'étendre le réseau câblé à ce lotissement ;

**VU** l'offre de NUMERICABLE :

- **DÉCIDE** de réaliser les travaux de câblage de l'ensemble des lots du Lotissement d'Habitation « Les Houblonnières »
- **CONFIE** ces travaux à **NUMERICABLE** 14 rue Mercuriales à 67450 LAMPERTHEIM pour un montant de **5.300 € HT** et autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant. *(adopté à l'unanimité)*

## DCM 19-2015

## 7 – Finances locales

## 7.10 – Divers

**Mise à jour de l'inventaire : sortie des biens de l'actif**

En application de la nouvelle instruction budgétaire prévoyant la débudgétisation des opérations de mise à la réforme des biens,

Le Conseil Municipal, après délibération :

- **DÉCIDE** de sortir de l'actif tous les biens acquis en 2009 pour un montant de **29.342,46 €** *(adoptée à l'unanimité)*

## DCM 20-2015

## 1 – Commande publique

## 1.3 – Convention de mandat

**Accord sur le principe d'une adhésion à la future Agence Technique d'Ingénierie Publique en tant que membre fondateur**

Le Conseil Municipal,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants ;

**VU** la présentation du projet d'Agence Technique d'Ingénierie Publique faite par le Département du Bas-Rhin lors de la rencontre du 16 février 2015 et les documents transmis au Conseil Municipal ;

**VU** la délibération n° 84-2014 en date du 16 décembre 2015 approuvant la création de ce Syndicat Mixte et donnant son accord de principe d'adhésion ;

après avoir délibéré :

- **APPROUVE** le principe d'adhérer au Syndicat Mixte ouvert à la carte « **Agence Territoriale d'Ingénierie Publique** » comme membre fondateur sur la base du projet de statuts de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique présenté en séance et annexé à la présente délibération  
(adopté à l'unanimité)

DCM 21-2015

5 – Institutions et vie politique

5.7 – Intercommunalité

**Transfert de compétence « étude, élaboration, approbation, révision et suivi d'un Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et Carte Communale » à la Communauté de Communes du Pays de la Zorn.**

Les lois et projets de lois MPTAM, ALUR, NOTRe etc... modifient sensiblement le paysage politique local et reforment l'administration territoriale. C'est ainsi qu'une disposition de la loi ALUR du 24 mars 2014 incite les collectivités à se doter d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et arrête le calendrier prévisionnel de mise en œuvre sous réserve d'une renonciation expresse des communes. Pour atteindre l'objectif de la loi, la Dotation Globale de Décentralisation est privilégiée au profit des PLUi.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté :

- **APPROUVE** le transfert de la compétence étude, élaboration, approbation, révision et suivi d'un Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale, à la Communauté de Communes du Pays de la Zorn
- **APPROUVE** la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn
  - Article 2 compétences obligatoires – 1° aménagement de l'espace
- **PREND ACTE** qu'en cas de participation des communes à la mise en œuvre du PLU intercommunal, celle-ci sera modulée, par décision du Conseil Communautaire, en fonction des documents d'urbanisme en vigueur dans les communes. Toute décision en ce domaine fera l'objet d'un débat et d'une concertation au sein du Conseil Communautaire
- **DEMANDE** à Monsieur le Préfet de prononcer cette modification par arrêté.

(adopté à l'unanimité)

DCM 22-2015

1 – Commande publique

1.3 – Convention de mandat

**Contrat d'assurance des Risques Statutaires**

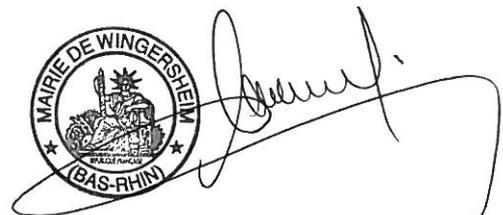
Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **CHARGE** le Centre de Gestion de consulter le marché de l'assurance statutaire, pour son compte, dans le but de trouver une entreprise d'assurance agréée en vue de permettre l'établissement d'un contrat groupe d'assurance des risques financiers découlant de la protection sociale statutaire des agents de la collectivité (durée du contrat : 4 ans à/c du 01/01/2016 - Régime du contrat : capitalisation)

La Commune décidera, par délibération, des modalités d'adhésion au contrat collectif d'assurance statutaire proposé par le Centre de Gestion.

(adopté à l'unanimité)

Pour extrait conforme  
Le Maire : FREUND Bernard



**La rédaction intégrale des délibérations peut être consultée en mairie durant les heures d'ouverture.**